AR Prefecture
017-211700091-20261013-91_10_2026-DE
Reçu le 15/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

Angliers
Terre et vie d'équilibre

Date de convocation : 06 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Ayant donné procuration : 01
Abstentions : 0
Pour l'adoption : 14
Contre l'adoption : 0
Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

Délibération n°91/10/2026

A la mairie d'Angliers, le treize octobre deux-mille vingt-six, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier TAUPIN, Maire, s'est réuni le conseil municipal en session ordinaire.
Secrétaire de séance : Sandra BERGOEING

Présents : Didier TAUPIN, Jean-Pierre LE CLOËREC, Audrey MELIN, Florent YON, Florence GERMON, Ludovic TIRE, Sandra BERGOEING, Benoit DATCHARRY, Hélène GIRAUD, Mélanie HINARD, Anne LE CORRE, Jean-Michel CUISENIER, Ophélie MEYNARD,
Absents excusés : Yannick DOS SANTOS, Jérôme DOUHAUD donne procuration à Jean-Pierre LE CLOËREC

Budget principal « Mairie « : prêt crédit relais pour les travaux d'aménagement de la place Saint Pierre et ses abords

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt « crédit relais » d'un montant de 190 000 euros.

Cet emprunt aura une durée de totale de 2 ans.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriellement au taux VARIABLE de 3,56 % à ce jour, Euribor à 3 mois, marge à 0,90%.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 500 euros.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.
L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Monsieur Didier TAUPIN, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Fait à Angliers, le 13 octobre 2026
Pour copie conforme

La secrétaire,
Sandra BERGOEING

Le Maire,
Didier TAUPIN

MAIRIE D'ANGLIERS (Charente-Maritime)

Publié le 17/10/2026

Le Maire,
certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.